|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 1 auDocument 38-F |
|  | 16 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| États Membres de la Conférence européenne des administrationsdes postes et télécommunications (CEPT) |
| Rôle de l'UIT et vision de l'UIT-T |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | On trouvera dans la présente contribution les vues de l'Europe sur le rôle de l'UIT et sa vision de l'UIT-T. |
| **Contact:** | Mihail IonAutorité nationale de gestion et de régulation des communications de la Roumanie | Courriel: mihail.ion@ancom.ro |

 ECP/38A1/1

QUESTIONS GÉNÉRALES

Rôle de l'UIT

1 Depuis la création de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en 1865, le monde a été le théâtre d'une profonde évolution technique des technologies de télécommunication. Le rythme de cette évolution s'est accéléré et aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sous-tendent chacune des nouveautés industrielles et toutes les sphères de la société.

2 De cette situation découle un double enjeu: l'UIT doit, d'une part, suivre le rythme de la révolution numérique et surmonter les nouvelles difficultés techniques; d'autre part, elle doit rester concentrée sur son domaine de compétence et sur son expertise, en vue d'obtenir des résultats concrets.

3 Compte tenu de son Plan stratégique, l'UIT devrait avoir pour objectif de faire progresser la connectivité partout dans le monde, de faciliter la mise au point d'infrastructures et de technologies numériques, de réduire les disparités numériques et de contribuer à la réalisation des objectifs généraux comme les grandes orientations du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI) et des Objectifs de développement durable. L'UIT devrait tenir compte des travaux des autres institutions des Nations Unies et des organisations de normalisation concernées en reconnaissant leur action dans le domaine du numérique et en cherchant à coopérer avec elles, selon qu'il conviendra.

4 Pour réaliser ses objectifs, l'UIT devrait centrer son action sur les mandats spécialisés de ses trois Secteurs – normes des télécommunications, radiocommunications et aide aux pays en développement – tout en tirant parti des synergies qui existent entre les Secteurs, conformément à la stratégie "Une UIT unie dans l'action". Dans le cadre de ses initiatives plus générales, l'UIT devrait viser à une plus large coopération internationale et multipartite, en reconnaissant et en appuyant les rôles complémentaires joués par d'autres acteurs.

5 L'évolution technique majeure à laquelle l'UIT doit s'adapter est la dématérialisation continue des télécommunications et la mise au point de technologies numériques, nouvelles et émergentes, qui soient pertinentes pour son cœur d'activité. Nous avons besoin que l'UIT joue un rôle important dans cet environnement en constante évolution. Si elle est déterminée à s'adapter à cette évolution en s'en tenant au programme de travail et au domaine de spécialité de chacun de ses trois Secteurs, l'UIT a de grandes chances d'atteindre les objectifs susmentionnés.

6 Consciente de ces considérations, l'UIT peut constituer un lieu de dialogue fort apprécié et une tribune ouverte aux parties prenantes où apporter des réponses aux questions difficiles et harmoniser les priorités concurrentes. De cette façon, elle peut entreprendre de mobiliser les capacités de la totalité du secteur pour contribuer à régler les problèmes des pays en développement et permettre à tous de tirer parti des TIC/télécommunications sur le plan économique et social.

Vision de l'UIT-T

7 La normalisation des télécommunications/TIC à l'échelle internationale joue un rôle vital. Elle est de nature à favoriser l'interconnexion des infrastructures de télécommunication/TIC à l'échelle mondiale et à éviter des batailles commerciales coûteuses concernant les technologies les plus convoitées, contribuant ainsi à la création d'un environnement dans lequel les utilisateurs peuvent accéder à des services abordables partout dans le monde, indépendamment de la technologie sous-jacente.

8 Le contexte de la normalisation des TIC est complexe. Forte de ses relations solides avec ses États Membres, en particulier avec les pays en développement, l'UIT a un rôle unique à jouer en la matière: un rôle stratégique qui permettra de créer de la valeur ajoutée aux côtés d'autres organismes de normalisation, notamment en consolidant des partenariats, en en nouant de nouveaux et en mobilisant les capacités de la totalité du secteur. Ses activités de normalisation ne conserveront leur renommée internationale qu'à condition que des spécialistes du secteur public et du secteur privé y participent.

9 L'UIT peut jouer un rôle utile non seulement en élaborant ses propres normes, mais aussi en stimulant la compréhension de l'environnement plus général afin d'apporter des renseignements et des conseils aux Membres; en faisant mieux connaître les normes internationalement reconnues émanant d'autres organismes, parallèlement à ses propres normes; et en orientant les Membres vers les autres organisations compétentes, s'il y a lieu.

10 Pour ce qui est des méthodes de travail, l'UIT-T devrait renforcer sa collaboration avec les acteurs du secteur, les établissements universitaires et les acteurs privés, écouter le secteur privé, la société civile et la communauté technique même lorsqu'ils n'ont pas le statut de membre, y compris dans le but d'attirer de nouveaux membres et d'améliorer ainsi la diffusion de ses normes dans le monde entier. Ses processus devraient faire participer les Membres de Secteur, pour qu'il soit pleinement tenu compte de leurs compétences spécialisées sur le plan opérationnel et de leurs résultats concrets. Il devrait collaborer avec d'autres organisations pertinentes, avoir conscience de son environnement général et du contexte dans lequel il évolue en matière de politiques générales, trouver les domaines dans lesquels apporter une valeur ajoutée et collaborer énergiquement avec d'autres organisations pour promouvoir le bien social.

11 L'UIT-T devrait en priorité aider les pays en développement, notamment tendre la main aux administrations publiques et à d'autres parties prenantes, sans attendre d'y être invité, pour leur permettre de participer à ses travaux, favoriser les mesures permettant de résoudre les difficultés pratiques en matière de développement et orienter les pays vers des organisations susceptibles de répondre à leurs besoins, en facilitant par exemple l'accès à certaines des ressources dont elles sont dépositaires. Parallèlement, l'UIT-T doit se garder de faire le même travail que le Secteur du développement des télécommunications, et les travaux devraient être correctement répartis entre les deux Secteurs, ce qui pourrait nécessiter une réattribution afin de faire un usage plus efficace des ressources limitées de l'UIT comme de ses membres. Les activités de l'UIT-T doivent garder un caractère technique. Il est légitime que les États Membres s'entraident au travers d'échanges et de discussions sur les bonnes pratiques en matière de politique générale, mais il appartient au Secteur du développement des télécommunications de faciliter ces travaux.

12 Pour ce qui est des méthodes de travail, l'UIT-T devrait faire preuve de davantage d'ouverture et de transparence et promouvoir l'accessibilité, l'égalité de traitement et la diversité. Il devrait fonder ses décisions sur des faits concrets, dans le cadre d'un consensus durable, et surveiller ses résultats pour tirer des enseignements de son expérience. Seuls les travaux de normalisation qui reposent sur une base factuelle solide garderont leur intérêt et leur importance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_